

Jour de séance 19

le jeudi 11 février 2016

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Doucet :

22, *Loi sur le Fonds de mise en valeur de l'industrie des produits de la mer* ;

par l'hon. M. Melanson :

23, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*.

M. Albert donne avis que, en avril 2016, la deuxième lecture des projets de loi 22 et 23 sera appelée.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la sanction royale aujourd'hui, reprenne le débat ajourné sur le budget, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

M. Albert, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 12 février 2016, s'ajourne au mardi 29 mars 2016 à 13 h, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Fitch, appuyé par M^{me} Dubé, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion soit amendée par la substitution, à « 29 mars », de « 16 février ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Albert, conformément à l'article 69 du Règlement, propose la question préalable : « Que cette question soit maintenant mise aux voix. »

M^{me} Dubé invoque le Règlement; elle soutient que la proposition de la question préalable porte atteinte aux droits de la minorité.

Le président de la Chambre déclare que la motion originale dont la Chambre est saisie, qui ajournerait la Chambre à une date fixe, est une motion d'ajournement usuelle qui a déjà été proposée à maintes reprises à la Chambre. La motion est très précise, et le débat sur une telle motion d'ajournement devrait être de portée très étroite et strictement limité aux arguments invoqués tant en faveur que contre la date de séance proposée.

Le président signale que des représentants de l'opposition officielle, ainsi que le chef du tiers parti, ont déjà participé au débat sur le bien-fondé de la motion d'ajournement et exprimé leur opinion.

Le président de la Chambre statue que la question préalable peut être recevable dans de telles circonstances puisqu'elle ne contrevient pas au Règlement et ne porte pas atteinte aux droits de la minorité. Toutefois, le président ayant déterminé qu'aucun autre débat n'était nécessaire sur une motion d'une portée si limitée, la question préalable n'est pas mise aux voix; la question est plutôt proposée au sujet de l'amendement.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 17

M. Fitch	M. B. Macdonald	M. Crossman
M ^{me} Dubé	M. Stewart	M. Keirstead
M. K. MacDonald	M ^{me} Wilson	M. Steeves
M. Higgs	M. Flemming	M. Jeff Carr
M. Coon	M. Fairgrieve	M. Urquhart
M ^{me} Lynch	M. Wetmore	

CONTRE : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M ^{me} Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M ^{me} Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M ^{me} Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M ^{me} LeBlanc	
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M ^{me} Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M ^{me} Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M ^{me} Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M ^{me} LeBlanc	
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

CONTRE : 17

M. Fitch	M. B. Macdonald	M. Crossman
M ^{me} Dubé	M. Stewart	M. Keirstead
M. K. MacDonald	M ^{me} Wilson	M. Steeves
M. Higgs	M. Flemming	M. Jeff Carr
M. Coon	M. Fairgrieve	M. Urquhart
M ^{me} Lynch	M. Wetmore	

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de

loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles*;
- 3, *Loi modifiant la Loi sur Services Nouveau-Brunswick*;
- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*;
- 6, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*;
- 7, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire*;
- 8, *Loi modifiant la Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*;
- 11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*;
- 16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

La séance, suspendue à 12 h 20, reprend à 13 h 20.

Le débat ajourné reprend sur la motion 9, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Albert, au nom du premier ministre.

Le débat ajourné reprend sur la motion 4, proposée par M^{me} Dubé, appuyée par M^{me} Wilson, dont voici le texte :

attendu que le gouvernement ne cesse de s'attaquer aux régions rurales du Nouveau-Brunswick en réduisant ou en supprimant les services fournis à des régions déjà défavorisées sur le plan de l'éloignement, des possibilités d'emploi et de l'accès au gouvernement;

attendu que les attaques contre les régions rurales comprennent la fermeture d'écoles, de bureaux de Services Nouveau-Brunswick, de services de bibliothèque et de palais de justice ;

attendu qu'une régie de la santé a en outre annoncé qu'elle prévoit réduire de près de 20 % le nombre de lits d'hôpital dans son réseau ;

attendu qu'une régie de la santé a aussi soulevé la possibilité de transformer les hôpitaux ruraux en centres de soins aux personnes âgées ;

attendu que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur mettait en oeuvre un plan visant à réaliser des gains d'efficience dans le système de soins de santé sans aucune réduction du nombre de lits d'hôpital ;

attendu que le gouvernement n'a fourni aucune preuve indiquant que la réduction du nombre de points de service est nécessaire ou qu'elle améliorera les services aux gens du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée n'appuie pas le plan de réduction du nombre de lits d'hôpital

et que le gouvernement soit exhorté à mener des consultations publiques auprès des collectivités que toucheront les fermetures proposées de points de service pour essayer de réaliser des gains d'efficience sans réduire les services, surtout dans les régions rurales.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence.

Le débat se termine. La motion 4, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 10, M. Fitch, appuyé par M. Higgs, propose ce qui suit :

attendu que, afin de remédier à ses problèmes continus de déficit financier, le gouvernement a dressé une liste d'options qui compromettra gravement les services publics ainsi que l'économie de la province ;

attendu que le gouvernement a demandé continuellement à l'opposition officielle de bien vouloir lui fournir d'autres idées et suggestions de gains d'efficience pour aider à équilibrer ses comptes financiers ;

attendu que le problème actuel de déficit a été créé en grande partie par des promesses électorales superflues ;

attendu que le gouvernement actuel continue à aggraver la situation au moyen de décisions inopportunes concernant les politiques, comme celles qui ont créé une marge fiscale pour le gouvernement fédéral et dissuadé des investisseurs potentiels dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles ;

qu'il soit résolu que le gouvernement étudie la liste exhaustive des options, y compris le report des promesses superflues en matière de dépenses et la mise en oeuvre de politiques fiscales équitables, afin d'éliminer le déficit en vue du prochain budget provincial.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 10, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 11, M^{me} Wilson, au nom de M^{me} Dubé, propose ce qui suit :

attendu que, depuis les années 90, tous les gouvernements du Nouveau-Brunswick ont mis en place des programmes et des initiatives pour aider à la création d'emplois et soutenir le développement économique du nord et des régions rurales de notre province ;

attendu que le gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick s'est engagé durant les élections de 2014 d'accorder la priorité au développement économique et à la création d'emplois dans le nord et les régions rurales de la province ;

attendu que, depuis l'élection du gouvernement Gallant, très peu d'initiatives de projets de développement économique et de création d'emplois ont été initiées ou mises de l'avant par le gouvernement pour le nord et les régions rurales de la province ;

attendu que le taux moyen de chômage dans le nord du Nouveau-Brunswick est actuellement le double de celui de la province ;

attendu que le nord et les régions rurales du Nouveau-Brunswick représentent un potentiel énorme pour le développement économique et la création d'emplois pour notre province ;

attendu que, après plus de 16 mois à la direction de la province du Nouveau-Brunswick, le gouvernement Gallant ne semble avoir ni plan ni vision pour le développement économique du nord et des régions rurales de notre province ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative presse le gouvernement à mettre en place, en collaboration avec les différents intervenants du monde économique et politique, un plan d'action réel de création d'emplois et de développement économique pour le nord et les régions rurales de notre province pour le printemps 2016.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.